

La qualification « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE)

1/ Pourquoi devenir « RGE » ?

- **Pour faire bénéficier à vos clients des aides publiques de l'Etat** (au 1^{er} septembre 2014 pour l'Eco-Prêt à Taux Zéro et à partir du 1^{er} janvier 2015 pour le Crédit d'Impôt de Transition Energétique).
- **Pour gagner en compétences** et valoriser votre savoir-faire auprès de vos clients.
- **Pour devancer vos concurrents** ne disposant pas de la certification

2/ Comment obtenir la qualification « RGE » ?

ÉTAPE 1 : QUALIFICATION

Constituer un dossier de qualification auprès de l'une des organisations professionnelles

Ex. Pour la pose de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, de volets isolants et de portes d'entrée :



OU



OU



ÉTAPE 2 : FORMATION

Réaliser un cursus de formation à l'efficacité énergétique FEE Bat ou équivalent



ÉTAPE 3 : CONTRÔLE DE RÉALISATION

Se soumettre à un audit chantier dans les 2 ans suivant l'obtention de la mention RGE

La qualification « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE)

3/ Les critères que l'entreprise doit satisfaire :

- **Avoir souscrit à des assurances** travaux et responsabilité civile ; respecter ses obligations légales et financières
- **Disposer de références** attestées
- **Assurer la pose et la fourniture des équipements** et disposer de moyens humains et matériels nécessaires pour le faire
- **Maîtriser la chaîne** de la sous-traitance
- **Réaliser au moins 2 chantiers** dans le domaine tous les 2 ans
- **Disposer d'au moins un référent technique** ayant suivi une formation dans le domaine de l'efficacité énergétique et / ou des énergies renouvelables.

Ce qu'il faut retenir de la certification RGE :

- **Le gérant de l'entreprise n'est pas obligé de réaliser lui-même la formation** : un référent technique de son entreprise peut y participer
- **La durée de la formation FeeBAT est de 2 x 2 jours** (module 1 & 2)
> Peut être décompté du contingent d'heures de DIF des salariés
- **Le coût est fixé par l'organisme en fonction du signe de qualité :**
Ex. frais de dossier Qualibat + contrôle sur chantier = 600€ HT
Ex. formation FeeBAT = 200€ HT par jour et par participant
- **Le coût de la formation peut être pris en charge à 95%** par l'organisme collecteur de fonds pour la formation
- **La qualification RGE est valable 4 ans.** A l'issue de ces 4 années, une procédure de renouvellement doit être prévue par l'organisme.

➡ Une fois la certification obtenue, votre entreprise sera alors référencée sur le site : renovation-info-service.gouv.fr

➡ Pour plus d'information : developpement-durable.gouv.fr